

**MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER**  
**E X T R A I T**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de Conseillers*

*En exercice : 29*

*Présents : 22*

*Pouvoirs : 07*

*Excusé : 00*

*Absent : 00*

*Qui ont pris part*

*à la délibération : 29*

SEANCE DU 24 JUIN 2024

Date de convocation : 17 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre juin à dix-huit heures trente le Conseil municipal de la ville de SAINT-MANDRIER-SUR-MER a été assemblé dans la salle des fêtes du square Marc Baron, sous la présidence de M. Gilles VINCENT, Maire.

Présents : M. VINCENT Gilles, Maire – Mme ESPOSITO Annie – M. MARIN Michel - M. TOULOUSE Christian - Mme VIENOT Véronique – Mme DEMIERRE Colette - M. VINCENT Romain - M. CHAMBELLAND Michel – Mme PICHARD Laure – Mme BECCHINO BEAUDOUARD Sylvie - Mme MATHIVET Séverine – M. DEDONS Fabrice – Mme LABROUSSE KYPRAIOS Sylvie - M. FONTANA Alain - M. CAILLEAUX Rémi – Mme ARGENTO Katia – M. FRANCESCHINI Damien – M. DEZERAUD Philippe - M. LE PEN Jean-Ronan - M. CALMET Pierre – M. SAUVAT Sébastien - Mme ROCHE Mathilde.

Pouvoir : Mme DEFAUX Catherine donne pouvoir à Mme VIENOT Véronique - M. BLANC Romain donne pouvoir à M. VINCENT Gilles – M. QUENET Xavier donne pouvoir à Mme ESPOSITO Annie – Mme ASNARD Marjorie donne pouvoir à M. MARIN Michel – Mme SAUQUET Adeline donne pouvoir à M. TOULOUSE Christian – M. CLAVE Denis donne pouvoir à M. DEZERAUD Philippe – Mme MONTAGNY Nolwenn donne pouvoir à M. LE PEN Jean-Ronan

Excusé :

Absent :

Secrétaire de séance : M. FRANCESCHINI Damien

**6. MODIFICATION DE L'AGE POUR L'ATTRIBUTION DE LA BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE**

Monsieur le maire rappelle à l'Assemblée que par délibération en date du 21 juillet 2008, la commune a instauré l'attribution d'une bourse au permis de conduire pour les jeunes de 16 à 25 ans d'un montant de 450 € depuis la décision municipale n°24-2024.

Pour obtenir cette bourse, les jeunes doivent œuvrer 40 heures dans une association de la commune.

En raison du décret du 21 décembre 2023 qui a abaissé l'âge de l'obtention du permis de conduire de 18 ans minimum à 17 ans, il convient d'abaisser l'âge d'attribution de cette bourse au permis de conduire de 16 ans à 15 ans.

Le Conseil délibérant,

- OUI l'exposé de Monsieur le maire ;
- VU le Code général des collectivités territoriales ;

**DECIDE A L'UNANIMITE**

De bien vouloir autoriser monsieur le maire à modifier l'âge d'obtention de cette bourse au permis.

**Signé : Le Maire,**

**Gilles VINCENT**